

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Délibérations du conseil municipal

N° 090-2022

Séance du 07 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le sept septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, SBABTI Samira, CARPENTRAS Henri.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ROBIN Christophe ayant donné procuration à SOUVETON Anne-Marie
BOUCK Philippe ayant donné procuration à SAUVADON Césarine
KERBRAT Isabelle ayant donné procuration à SAUVADE Sandrine
AMAYA Y RIOS Estelle ayant donné procuration à GRAPIN Jean-Louis
FRAISSE Alexandrine ayant donné procuration à CARPENTRAS Henri

Absents excusés : SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

OBJET : *Fixation des tarifs de location des salles communales et approbation des règlements d'utilisation des salles.*

Rapporteur : Anne-Marie SOUVETON

VU la délibération n°06-2012 en date du 03/02/2012 portant révision des salles communales à compter du 1^{er} mars 2012,

VU la délibération n°45-2014 en date du 16/06/2014 portant approbation de la convention de mise à disposition de la salle de réception située à l'espace de loisirs des Girardes,

VU la décision n°MA-DEC-2015-109 du 02/12/2015 portant approbation de la convention de mise à disposition et modification des tarifs de la salle des Girardes,

VU la délibération n°045-2021 en date du 08/07/2021 portant fixation des tarifs de location de la salle communale du Parc et de l'espace culturel des Bourgades à compter du 09 juillet 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les tarifs des salles communales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la location des salles communales comme mentionnés dans la note de synthèse et d'approuver les règlements d'utilisation des salles respectives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés

Par 20 voix pour, 00 voix contre et 04 abstentions (GRAPIN Jean-Louis, pouvoir de AMAYA Y RIOS Estelle, CARPENTRAS Henri, pouvoir de FRAISSE Alexandrine).

- **ADOpte** les tarifs de location des salles communales de la manière suivante, applicable à compter du **1^{er} novembre 2022**:

Salle du Parc et Espace Culturel des Bourgades	
Les entreprises	100 € la journée de 7h00 à 20h00 Caution : 300 €
Les associations de Lapalud ou ayant un lien direct avec la Commune	Gratuit Caution : néant

Salle de réception de l'espace de loisirs des Girardes						
	1 jour en semaine (*a)	2 Jours Week-end (*b)		3 Jours Hors période été (*c)	Caution	Nettoyage des Locaux
Particuliers, Associations ou entreprises de la commune de LAPALUD ou CE ayant un lien direct avec la commune	250 €	400 €		550 €	1500 €	350 €
Particuliers ou Associations EXTERIEUR à la commune	550 €	1 000 €		1 400 €		
Entreprises ou comités d'entreprises Extérieurs à la Commune		1 jour 800 €	2 jours 1 100 €	1550 €		
(*a) 1 jour en semaine du lundi au vendredi (24 heures)						
(*b) 2 jours Week-end (48 heures)						
(*c) 3 jours – hors période été (sauf si le week-end est précédé ou succédé d'un jour férié)						

Espace Julian – Salle polyvalente et cuisine			
Manifestations avec entrée NON payante – Soirée loto			
	Salle entière	Caution	Nettoyage locaux
Associations de la commune de LAPALUD ou CE ayant un lien direct avec la commune	60,00 € / jour	300,00 €	350 €

Espace Julian – Salle polyvalente et cuisine			
Manifestations avec entrée payante			
	Salle entière	Caution	Nettoyage locaux
Associations de la commune de LAPALUD ou CE ayant un lien direct avec la commune	100,00 € / jour	300,00 €	350 €

-**DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} novembre 2022, de la gratuité de l'espace Julian (la salle polyvalente plus la cuisine) une fois par an (à utiliser en une seule fois), pour les associations de Lapalud ou ayant un lien direct avec la Commune.

-**D'APPROUVER** les règlements d'utilisation des salles communales, annexés à la présente délibération, applicables à compter du 1^{er} novembre 2022.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Date de convocation : 01^{er} septembre 2022

Date d'affichage : 01^{er} septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 20

Nombre de Conseillers ayant donné un pouvoir : 05

Nombre de votants : 25

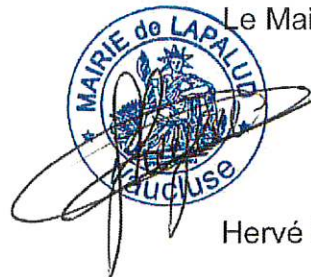
Voix pour : 21

Voix contre : 00

Abstention : 04

Pour extrait conforme

Le Maire,



Hervé FLAUGERE